
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2023 – 467 DU 13 SEPTEMBRE 2023
portant création, attributions et composition du Comité
des rites Vodun.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-297 du 06 juin 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-214 du 26 avril 2023 portant approbation des statuts de l'Agence nationale des Patrimoines touristiques ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2023-412 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- sur** proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 septembre 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Il est créé, en République du Bénin, un comité des rites Vodun.

Article 1

Le Comité des rites Vodun a pour mission de contribuer au développement du tourisme religieux autour du Vodun.

À ce titre, il est chargé, de :

- contribuer à la labellisation des rites, cérémonies et pratiques des couvents du Vodun dans le cadre de leur mise en tourisme ;

- appuyer tous les travaux liés à la mise en tourisme du patrimoine culturel Vodun ;
- apporter un appui-conseil à la labellisation des produits touristiques liés au Vodun ;
- apporter des avis sur les programmes d'aménagement et d'exploitation du projet "Route des couvents Vodun" ;
- formuler des recommandations en vue de mettre en valeur les savoirs, les arts et les dimensions expressives qu'incarne le Vodun.

Article 3

Le Comité des rites est composé ainsi qu'il suit :

- madame **Ayaba Colette DOSSOU**, Tohounon Zounninhoué Yintossou, dignitaire du Vodun ;
- monsieur **Mahougnon KAKPO**, professeur de littératures africaines à l'Université d'Abomey-Calavi, spécialiste des études africaines et prêtre du Fâ ;
- monsieur **Dodji AMOUZOUVI**, professeur de sociologie religieuse à l'Université d'Abomey-Calavi, spécialiste du Vodun, praticien du Vodun ;
- monsieur **Gilles Yves SEHO**, Hounon BEHUMBEZA, dignitaire du Vodun ;
- monsieur **Zèwanon GHEZO**, Hounon Zomadonou, dignitaire du Vodun ;
- monsieur **Sètondji ADO**, Hounon Adanklounon, dignitaire du Vodun ;
- monsieur **Patrice HOUNSA**, Hounon Togbé YEDY, dignitaire du Vodun ;
- monsieur **Edmond Dossa KPOFFON**, dignitaire du Vodun ;
- monsieur **Bertin SOSSA**, artiste, praticien du Vodun.

Article 4

Monsieur **Mahougnon KAKPO** et monsieur **Bertin SOSSA** sont respectivement désignés Président et Secrétaire exécutif du Comité des rites Vodun.



Article 5

Le Comité des rites Vodun se réunit sur convocation de son Président.

Il travaille en étroite collaboration avec la Direction générale de l'Agence nationale des Patrimoines touristiques et la Direction générale de l'Agence béninoise pour le Développement du Tourisme. Il rend compte de ses travaux au Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts.

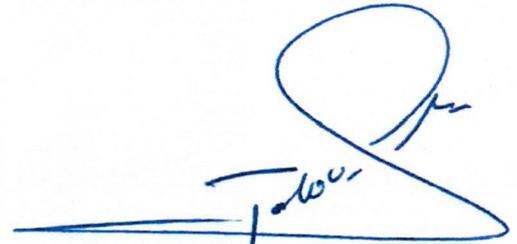
Article 6

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 13 septembre 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre du Tourisme,
de la Culture et des Arts,



Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MTCA : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 9 ; JORB : 1.